



## **DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lorraine

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CROUS LORRAINE

- VU le Code de l'Education, et notamment ses articles L.822-1 et suivants,
- VU la Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- VU le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la Gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
- VU l'Arrêté du 26 janvier 2023, nommant Monsieur Frédéric LÉONARD, Directeur Général du CROUS Lorraine,
- **VU** le Procès-Verbal installant Monsieur Pascal THIEBAUT, en qualité de coordinateur technique de l'hébergement.

# <u>DÉCIDE</u>

#### ARTICLE 1 : Gestion administrative du logement étudiant

Il est donné délégation à Monsieur Pascal THIEBAUT, concernant les documents relatifs à la constitution et à la gestion du dossier de logement des étudiants, pour :

- signer les baux numériques et l'ensemble des documents composants la liasse locative,
- valider les RIB et des demandes de prélèvements automatiques,
- signer les courriers de relance des loyers impayés.

#### ARTICLE 2 : Gestion administrative du court séjour

Il est donné délégation à Monsieur Pascal THIEBAUT, concernant les documents relatifs à l'accueil des usagers en résidences universitaires, dans le cadre du dispositif court séjour, pour :

- signer les contrats de location,
- signer les devis y afférents.

#### **ARTICLE 3:**

La présente décision, qui prend effet à compter du 24 juin 2024, se substitue à toute autre décision de délégation de signature prise antérieurement. Les dispositions de la présente décision prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant et du délégataire.

#### **ARTICLE 4:**

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du CROUS Lorraine.

Fait à Nancy, en deux exemplaires, le 24 juin 2024.

Frédéric LÉONARD

Le Directeur Général du CROUS Lorraine Pascal THIEBAUT

Coordinateur Technique de l'hébergement